

Mesures pour l'utilisation de la veille, des actions de développement des compétences des intervenants et exploitation de ces acquis pour améliorer nos procédures en tant que prestataire de formation.

1. Un tableau de recensement des compétences des formateurs est maintenu à jour. Il est alimenté à partir des formulaires d'évaluation mais aussi pour tenir compte des remarques informelles formulées par les donneurs d'ordres, les bénéficiaires, le formateur ou encore les financeurs. Le formulaire de réclamation sont évidemment traités dans le cadre de notre amélioration continue.
2. Un tableau de suivi des actions entreprises ou à entreprendre pour le maintien ou le développement des compétences des intervenants est maintenu à jour. Ce tableau inclut des actions de formation, des webinaires ou séminaires, la liste des lettres d'information auxquels Adjuvamus est abonné ainsi que d'autres ressources documentaires.
3. Un registre de suivi des points à améliorer est maintenu. Il est alimenté au fil de l'eau selon des constats réalisés en interne et via les retours informels ou formels (formulaires d'évaluation ou de réclamation de la part des clients).  
Ce registre détaille la nature des points à améliorer ainsi que le statut d'avancement de l'action d'amélioration (de « à faire », jusqu'à « fait »).

### Exploitation de ces documents

Nous exploitons ces documents et particulièrement le registre de suivi des points à améliorer pour conduire, continuellement, des actions d'amélioration concernant le contenu de nos stages, les modalités pédagogiques utilisées, l'administration des données contractuelles, la communication sur nos programmes ainsi que la conformité de nos procédures aux normes légales et qualitatives propres aux prestataires d'actions de formation.